CONDITIONS DE LA VENTE.
Pour le Courrier de la Louisiane, 5 PIASTRES
PAR AN payable très strictement d'avance.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans, chargé de payer régulièrement. L'abonnement commence invariablement l'année d'avance.
Aucun changement sur le compte ne sera effectué à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que quelque vacher suspendre son abonnement, on n'ait fait connaître son intention par écrit, 10 jours avant l'époque à solder, sinon, il sera considéré comme abonné pour un autre semestre.
Les Lois et Annonces publiées à UNE PIASTRE par chaque insertion ordinaire de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.
Les avis dont on a voulu d'insertions ne seront pas limités, quant publiés jusqu'à ce qu'on les ordonne, sauf stipulation contraire qui les annonce avoir été faite.
Tout le travail des abonnements à l'année pour la publication des avis susmentionnés, à un prix raisonnable.
Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.
Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur journal sont priés d'en informer l'éditeur.
Les gérants de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Les Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nouvelle-Orléans.

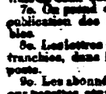

Partira le vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Nash.
Partira le vapeur WALKER.
Partira le vapeur LEONIDAS, capitaine Higgins.
Partira le vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cussac.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons charistes; la plus grande ponctualité sera observée pour l'heure de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards convenables. Ces bateaux partiront tous les Mardis et Samedis à 4 heures de l'après-midi; de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N.B. Les passagers qui voudront partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à cotriers à 3 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après-midi. 25 fev

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 28 du courant, à 9 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à bord.
28 mars—30 JOHN DOUGLASS.

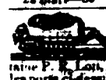

POUR LITTLE ROCK, ARKANSAS, et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur REVENUE, capitaine P. R. Lott, prendra du fret et des passagers pour les ports ci-dessus désignés et partira samedi 28 mai, à 3 heures de l'après-midi. Pour passage, ayant de fortes commodités, s'adresser à bord ou à
JOURDAN,
26 mai—6 No. 39, Vieille Levée.

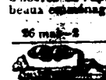

POUR LOUISVILLE.—Le steamer CHANCELLOR, capitaine Whitsell, partira pour Louisville, dimanche matin, 29 mai, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
26 mai

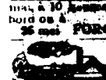

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et ports intermédiaires.—Le steamer MARCHAND, capitaine Bon marcheur IGNE, capitaine Frics, prendra son fret ready, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à via la rue Costom ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—27 rue Gravier.

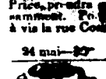

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Simmons, partira désormais régulièrement pour Mobile les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
[24 mai] JOHN KILSHAW, JR.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 58 ou à
15 REED & Co.
1 mai rue Royale, No. 35

Le navire Edward Bonaffe sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capt. W. Watson, fera voile positivement le 24 mai—Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60, ou à
JAMES REED & Co.
24 mai 35, Royale

POUR PORTSMOUTH, N. H.—Le A.1. navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour ce tret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. G. HEWES & Co,
20 mai 47 Camp.

POUR LA MOBILE.—La goélette paquebot OREGON, capit. Mildram, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au face la rue Poydras, ou à
LINCOLN & MAYNARD,
16 mai 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES.—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou peu après le railroad, ou à
9 mai WM. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marey, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas):
La goélette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord à
J. REED & Co.
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick ès voilier, doublé et chevillé en cuivre SARAH recevra son chargement le 5 et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord ou à
23 mai R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS.—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est maculé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Guerault, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à
KOHN, DARON & Co. [19 avl

A METTRE OU A VENDRE.—Le brick ou voilier CORAL, de New-York, de 127 tonneaux, tirant neuf pieds d'eau lorsqu'il est chargé. Pour d'autres détails s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à
EASTMAN & BROTHERS,
23 mai No. 30, Vieille Levée

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée).—Le navire double et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER.—La jolie goél. ONTARIO, capt. Freeman. S'adresser à
6 avril HARROD & QUARLES, 24, Douane

A FRETER.—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER.—La barque anglaise A. L. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de retour, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
E. & J. CURRELL.
16 mars—27

A FRETER (pour un des ports du Sud).—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Crose, de 180 tonneaux, et pouvant porter 3600 barils, est prêt à recevoir cargaison.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à
C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 456 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

SAVON.—100 caisses Savon, No. 1, de J. Goulds, à vendre par
16 mai FROST & Co, 8 Douane.

Avis divers.

Paraît tous les Lundis, Mercredis et Vendredis.

LES soussignés, commissaires nommés par la direction, sont autorisés et requis par la souscription au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "Acte pour incorporer les actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1835, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.
Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.
Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.
Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, passées, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugées satisfaisantes par les dits commissaires.
P. J. TRICOU,
J. B. LEPRETRE, } Commissaires.
14 mai M. S. CUCULLU,

BANQUE DE CARROLLTON.
LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:
Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation cette partie ou le restant total dû sur le capital on actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiements, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiements qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle-Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Baton Rouge, Bayou Sarah, Idropolis et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresses jusqu'au dit jour les demandes dans les bureaux de la Banque.
28 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Banque et Rail Road
De l'Arkansas, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci-après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné par les présentes que ladite paiements devront être faits aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans à Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836.—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—30

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

De Carrollton.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" 8 "
" 10 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" 4 "
" 6 "
" 8 heures du soir,
à cheval à 10 "
De la Nouvelle-Orléans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" 9 "
" 11 "
" 1 heure de l'après-midi.
" 3 "
" 5 "
" 7 "
" 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du soir.
Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orléans, 15 avril 1836.
L. F. GENERES.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par les Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Conrondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée en bas par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

EGAREE ou VOLEE de l'écurie sur le railroad Pontchartrain, une jument dunn, âgée de cinq ans, la crinière et la queue blanches. Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera ladite jument à MM. Welsh & Lyall, couvreurs, rue des Remparts. 28 mai—6

PERDU.—Echappé de chez M. Guesnard dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à
G. DORSEY,
8 mai—6 38 Nouvelle Levée

AVIS.—La compagnie du railroad de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre de nègres qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $26 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves à s'adresser à
R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

PERDU.—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux datés par P. B. Hauser, à l'ordre de M. Louis Gosson et endossés par lui, et paraphés au verso par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Gabriel Dubois et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—27

AGENCE.—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.
Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F. LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Balez, rue Conti entre Chartres et Royale. 24 av—1m

LE dit conduit par la garde-ville à l'écurie de Mme. V. Millet, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivans, savoir:
Le 21 courant, un étalon isabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.
Le 22, un petit cheval noir, front et 2 pieds de derrière blancs et un Tà la cuisse du montoire
Le 23 ou 24, un petit cheval bai à tout crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.
Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P. A. Guillotet, contor, mènent aux ordonnances de police, &c
25 mai—10, J. PENAS.

AVIS—Ven tredi, 20 mai, dans la matinée, un bateau aborda presqu'en face de la maison de campagne de Mr. C. B. Macarty, dans la troisième municipalité. On croit que ce bateau était manœuvré par deux hommes; que peu de temps après avoir abordé ils débarquèrent sur la Levée 4 balles de coton et en suite traversèrent la rivière avec ledit bateau. Les marques des balles de coton ont été coupées, mais les chiffres du poids sont encore vis bles. Le propriétaire de ces 4 balles peut les recouvrer, après avoir indemnisé des frais, payé les frais et donné des preuves de sa propriété, en s'adressant à Mr. Barnie Rud, près de la maison de campagne de Mr. Macarty, ou à Charles Clark, encoignure des rues Marigny et Amour.
23 mai—3

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Mr. Antoine Delpech, dit Lavergne, invite ceux qui doivent à la succession à venir s'acquitter, et ceux auxquels il est dû de lui présenter leurs titres pour être payés.
J. PINSON,
rue Grands-Hommes, No. 8, près de l'Esplanade.
27 mai—5

UN homme d'un certain âge, capable d'enseigner à des enfants de 6 à 12 ans, trouverait en fournissant de bonnes recommandations, à se placer comme instituteur dans une famille habitant la campagne. S'adresser à M. Moreau, à l'école centrale.
10 m —3, 1re

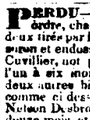

Chemin à Coulisses de la rue d'Esplanade.
CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. John chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

Paroisse d'Orléans.
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.
Ventes immobilières de Mardi.
Ventes de Vendredi.

V. initiale, en Register des Testaments.—Samedi, vingt cinquième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, les propriétés foncières, savoir:
1o. Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant mesure française, trente pieds de face à la dite rue du Bassin, sur une profondeur de cent vingt pieds, traversant l'îlet jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre, également trente pieds de face.
2o. Un lot de terre faisant partie des communes de la ville de la Nouvelle Orléans, ce composant de la moitié du terrain désigné par le numéro cinq, dans l'îlet numéro vingt cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt cinq Février mil huit cent vingt deux, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en cette ville, par acte en date dix huit août, mil huit cent vingt neuf. Le dit demi lot de terre, mesurant mesure française, trente pieds de face à la rue Trémé, entre les rues Bienville et Conti, sur une profondeur de cent vingt pieds, et mesurant trente pieds six pouces et demi sur la ligne du fonds.
Conditions: Un quart comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.
2 mai

SUCCESSION de BALLESTA—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves, savoir:
1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, bon sujet, avec son enfant Josephine de deux ans.
2o. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite fille de Hannah, de quatorze ans.
5o. François, nègre de vingt ans, bon sujet.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des testaments.
N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 mai.

SUCCESSION DE LEWIS—Vente par le Registe des Testamens—Jeudi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Lewis, les esclaves et propriété foncière, savoir:
ESCLAVES.
Une négresse nommée Martha, âgée d'environ vingt deux ans, et ses deux enfans, savoir: Sam, âgé d'environ 4 ans, et un enfant nommé Isaac, âgé d'environ 9 mois. Le dit enfant a acquis le dit Martha de Stephan Peillon, par acte devant William Boswell, notaire, le huit mars 1830.
PROPRIETE FONCIERE.
Un Lot de Terre dans le faubourg Marigny, ayant mesure française, cinquante et un pieds de face à la rue Victoire, entre les rues Mandeville et Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, et les constructions qui s'y trouvent, acquis par le défunt de Saint Freux Latour, par acte devant Carlile Pollock, not. public, le trois juillet 1829.
Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de douze, dix huit et vingt quatre mois; tous les billets devront être endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 mai

SUCCESSION Ball.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves suivans:
1o. Jane, négresse âgée d'environ 28 ans.
2o. John, negre, âgé d'environ 12 ans.
Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

SUCCESSION BALL.—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, le vingt-troisième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Mathé, j'ai, les esclaves, savoir:
Manuel, nègre âgé d'environ dix sept ans.
Pannyrile Pchny, négresse américaine, âgée d'environ dix huit ans, un peu blanchisseuse.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Reg. des test.
7 mai—2m ans les bureaux de la compagnie.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux datés par P. B. Hauser, à l'ordre de M. Louis Gosson et endossés par lui, et paraphés au verso par J. Cuvillier, not pub datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Gabriel Dubois et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—27

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.
Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeront en lui leur confiance. F. LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Balez, rue Conti entre Chartres et Royale. 24 av—1m

LE dit conduit par la garde-ville à l'écurie de Mme. V. Millet, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivans, savoir:
Le 21 courant, un étalon isabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.
Le 22, un petit cheval noir, front et 2 pieds de derrière blancs et un Tà la cuisse du montoire
Le 23 ou 24, un petit cheval bai à tout crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.
Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P. A. Guillotet, contor, mènent aux ordonnances de police, &c
25 mai—10, J. PENAS.

AVIS—Ven tredi, 20 mai, dans la matinée, un bateau aborda presqu'en face de la maison de campagne de Mr. C. B. Macarty, dans la troisième municipalité. On croit que ce bateau était manœuvré par deux hommes; que peu de temps après avoir abordé ils débarquèrent sur la Levée 4 balles de coton et en suite traversèrent la rivière avec ledit bateau. Les marques des balles de coton ont été coupées, mais les chiffres du poids sont encore vis bles. Le propriétaire de ces 4 balles peut les recouvrer, après avoir indemnisé des frais, payé les frais et donné des preuves de sa propriété, en s'adressant à Mr. Barnie Rud, près de la maison de campagne de Mr. Macarty, ou à Charles Clark, encoignure des rues Marigny et Amour.
23 mai—3

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Mr. Antoine Delpech, dit Lavergne, invite ceux qui doivent à la succession à venir s'acquitter, et ceux auxquels il est dû de lui présenter leurs titres pour être payés.
J. PINSON,
rue Grands-Hommes, No. 8, près de l'Esplanade.
27 mai—5

UN homme d'un certain âge, capable d'enseigner à des enfants de 6 à 12 ans, trouverait en fournissant de bonnes recommandations, à se placer comme instituteur dans une famille habitant la campagne. S'adresser à M. Moreau, à l'école centrale.
10 m —3, 1re

Chemin à Coulisses de la rue d'Esplanade.
CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. John chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

EXPEDITION.

EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etats de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du 4ième de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:
Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composée des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Pélicians.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.
En attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St. Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.
Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinq quante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme d'un deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Interieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.
Un représentant pour la paroisse de Ouea Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse et le comté de Concordia e Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse de Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Félicians
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Félicians.
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany
En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, vu qu'il ne reste que deux mois jusqu'au dit jour, afin que tous les citoyens de cet Etat, aient avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shérifs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire les retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amerique.
E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat

Nouvelles Marchandises du Printemps.
DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment le genre d'affaires choisis parmi les importations des premières places du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; 5 boucles des premières façons; 10 do. de jaconas dessinés; 10 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et brodéries à l'aiguille toile pour mousquitaires percales do. 30 pièces toile fine d'Irlande, au Barnsley, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 2 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grands ourlets à jour; 2 caisses toile de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, poult de soie; 1 caisse hermanis et florences, couleurs de fantaisie; bombasines françaises; mérinos du thibet et de cachemire, assortiment complet; crêpes et broderies de Paris, sabalis et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c. 25 av—a

A VENDRE.
UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevé, prendront la récolte des moulins indiens. Avec la dite habitation, on peut aussi acheter l'acquisition d'environ 56 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions seront très favorables. La balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co. } Nlle Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. H. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—87

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la c